

fabricants d'automobiles et de pièces d'automobiles, au Canada, peu importe que la propriété des entreprises soit canadienne ou non, subissent actuellement certaines pressions, parce qu'ils doivent accroître le volume des pièces d'automobiles produites au Canada, afin d'améliorer leur rendement. J'ai simplement mentionné que les fabricants d'automobiles et de pièces qui ne veulent pas améliorer leur rendement seront en butte à des difficultés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle sorte de difficultés?

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie. Il a dit qu'elles appartiennent ou non à des Canadiens. N'est-il pas vrai que les sociétés non canadiennes, régies par des sociétés des États-Unis et qui sont donc captives, seront plus exposées aux pressions exercées par la société mère aux États-Unis que par les sociétés canadiennes?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a parfaitement raison. Les sociétés qui appartiennent à des étrangers sont plus exposées aux pressions de la part des sociétés mères que ne le sont les sociétés canadiennes indépendantes. C'est exact.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question supplémentaire au ministre de l'Industrie. Le ministre peut-il assurer aux représentants à la Chambre, dont les circonscriptions auront à faire face à ce problème, que les industries appartenant à des Canadiens dans ces circonscriptions, pourront au moins présenter des soumissions lorsqu'il s'agira de contrats avec des compagnies d'automobiles, relativement aux pièces détachées?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'honorable représentant veut vraiment que je lui donne l'assurance que le gouvernement canadien dira aux dirigeants de l'industrie de l'automobile comment agir.

M. Hales: C'est déjà fait.

L'hon. M. Drury: Toutefois, les fabricants d'automobiles m'assurent qu'ils sont toujours prêts à accueillir des offres de production accrue de la part des fabricants canadiens de pièces d'automobile.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une autre question supplémentaire. N'est-il pas vrai que l'outillage utilisé dans les usines est assujéti à la taxe de 11 p. 100 au Canada et que, par conséquent, les fabricants américains et canadiens ne peuvent se faire concurrence à armes égales?

L'hon. M. Drury: Pas du tout, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Drury.]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question relative au projet de loi qu'on demandera au Congrès des États-Unis d'adopter pour ratifier cet accord sur les pièces d'automobiles? Une fois que le Congrès aura supprimé les droits d'importation sur les automobiles et sur les pièces de rechange fabriquées au Canada, la date de la mise en vigueur de cet accord sera-t-elle rétroactive au 1^{er} janvier, comme au Canada?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il me semble que cette question a été posée l'autre jour. La réponse est la même; dans l'accord conclu avec les États-Unis, le gouvernement a proposé au Congrès des États-Unis d'appliquer la loi à compter de la date de la signature de l'accord.

M. Woolliams: Puis-je poser une autre question complémentaire, que je devrais peut-être adresser au ministre des Finances? L'outillage utilisé par ces usines n'est-il pas frappé de la taxe de vente de 11 p. 100? Le ministre de l'Industrie a paru le nier, mais n'est-ce pas exact?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le ministre de l'Industrie nier l'assertion que renfermait la question de mon honorable ami. La taxe s'applique à toutes les usines, qu'elles appartiennent à des Canadiens, à des Américains ou à une compagnie mère de tout autre pays étranger.

M. Woolliams: Le ministre nous dira-t-il si elle s'applique à un fabricant des États-Unis? Elle ne s'applique en fait qu'à un fabricant du Canada.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cru nécessaire à l'appel de l'ordre du jour de spécifier qu'une taxe canadienne ne s'applique pas aux sociétés des États-Unis; toutefois, si mon honorable ami veut que je le précise, je suis heureux de le faire.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

RÉDUCTION ÉVENTUELLE DU TARIF SUR LES MEUBLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe au ministre de l'Industrie ou au ministre du Commerce. Le gouvernement songe-t-il à réduire les tarifs douaniers sur les meubles importés; soit en faisant des arrangements semblables à ceux qu'il a conclus avec les États-Unis au sujet des automobiles et des pièces de rechange, soit en entamant des pourparlers dans le cadre des négociations Kennedy sur les droits actuels de douane?